



Garde alternée et scolarisation

Par **amanilla**, le 11/12/2013 à 11:14

Bonjour,

dans le cadre d'une garde alternée , le pere de mon fils est parti s'installer avec sa nouvelle compagne a plus de 20km de chez moi . il demande que le petit (5 ans) soit scolariser dans son village . que faire ?

pour info , meme si le juge statué sur une garde alternée , devant l'inadaptation du petit , nous sommes revenu a une garde classique mais sans repassé devant le juge , juste d'un commun accord . mon fils a tjs ete scolarisé dans la meme ecole , celle a coté de chez moi .

dois je saisir un JAF ? faire une demande de garde exclusive avec droit de visite et d'hebergement pour le pere ?

merci